

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Anne-Laure Botteron et consorts - Le plastique, c'est la panique

1 RAPPEL DE L'INTERPELLATION

Le 30 avril 2018, nous apprenions par voie de presse - 24 heures et Tribune de Genève, la fermeture des frontières chinoises à 24 catégories de déchets solides venant du monde entier et ce depuis le 1er janvier 2018. L'impact est énorme pour les pays exportateurs de déchets, puisque la Chine absorbe jusqu'à 56 % des déchets mondiaux de plastique. L'exportation de déchets pose plusieurs problèmes sur le plan international et cela a mené, en 1989 à la conclusion de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination, ratifiée notamment par la Suisse. L'actualité, met donc le monde occidental au pied du mur et démontre le manque de filières de recyclage locales, concernant en particulier le plastique. En Europe, sur les 25 millions de tonnes de déchets plastiques produits chaque année. 30 % seulement sont collectés pour être recyclés. En Suisse, la situation est comparable. Nous consommons 125 kg de matières plastiques par personne et par année, dont 45 kg d'emballages. Or 70 % de ces matériaux ne sont pas recyclés¹. S'il est vrai que chez nous, ces déchets ne terminent plus en décharge, comme cela arrive encore dans de nombreux pays, et que la chaleur produite par leur incinération est souvent récupérée, une marge de manœuvre considérable existe vers une réduction à la source et un meilleur taux de recyclage.

Le canton de Vaud avait, lors du dernier recensement (2015), un taux de recyclage plutôt bon de 57 %². L'Agenda 21 cantonal prévoit un taux de recyclage global de 60 % pour 2025. Si l'on peut trier désormais sans problèmes alu, fer blanc, papier, déchets organiques, piles et PET, certains déchets plastiques (hors PET), pourtant facilement recyclables, finissent toujours obligatoirement dans nos poubelles, aucune collecte séparée ne leur étant destinée. Pour ces emballages, des points de collecte existent dans certaines déchèteries, mais une fois récoltés ceux-ci finissent le plus souvent incinérés, faute de filière de recyclage.

Au vu de la problématique internationale relayée dans la presse et mise en lien avec la pollution des océans du globe mais aussi des lacs et rivières suisses, il 'est plus qu'opportun de se questionner sur nos pratiques de recyclages mais aussi de réduction de production des déchets par des mesures concrètes.

La mise en place de filière de tri et de recyclage peut s'avérer onéreuse pour les collectivités locales, mais peut aussi être source de revenus, en vertu des principes de l'économie verte. Le recyclage est essentiel, mais il est surtout nécessaire de limiter la production de déchets.

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Le Conseil d'Etat pense-t-il parvenir à atteindre le taux de recyclage de 60 % d'ici à 2025 ?
- 2. Le plan cantonal de gestion des déchets et ses fiches-mesures datant de 2004³ sera-t-il mis à jour prochainement?
- 3. En février 2012, dans une réponse très complète à un postulat de Mme la Députée Michèle Gay-Vallotton traitant de l'évolution des procédés et des coûts d'élimination et de la valorisation des déchets, l'administration cantonale soulignait que la cause de cette absence de recyclage était avant tout imputable au manque de filières adaptées. Le Conseil d'Etat pense-t-il renforcer les filières de traitement des déchets plastiques ?
- 4. Le canton de Vaud est-il touché par le décret chinois de fermer ces frontières à certains déchets ?
- 5. Que fait le canton de Vaud pour réduire le volume des différents déchets sur son territoire ?
- 6. Sans revenir sur la taxe au sac, quelles mesures incitatives pourraient être menées pour encourager les citoyens à réduire leurs déchets conformément à l'art. 3 de la loi sur la gestion des déchets (LGD) ?
- 7. Quelles mesures incitatives pourraient mener à la diminution drastique de déchets plastiques, notamment dans les points de ventes, grandes enseignes et marchés ?
- 8. Enfin, comment serait-il possible d'encourager des actions "zéro déchet" ? Anne-Laure Botteron et consorts

'https://blogs.letemps.ch/adele-thorens/2018/03/27/la-suisse-doit-elaborer-une-strategie-pour-gerer-durablement-Ies-matieres-doit-elaborer-une-strategie-pour-gerer-durablement-Ies-matieres-doit-elaborer-une-strategie-pour-gerer-durablement-Ies-matieres-doit-elaborer-une-strategie-pour-gerer-durablement-Ies-matieres-doit-elaborer-une-strategie-pour-gerer-durablement-Ies-matieres-doit-elaborer-une-strategie-pour-gerer-durablement-Ies-matieres-doit-elaborer-une-strategie-pour-gerer-durablement-Ies-matieres-doit-elaborer-une-strategie-pour-gerer-durablement-Ies-matieres-doit-elaborer-une-strategie-pour-gerer-durablement-Ies-matieres-doit-elaborer-une-strategie-pour-gerer-durablement-Ies-matieres-doit-elaborer-une-strategie-pour-gerer-durablement-Ies-matieres-doit-elaborer-une-strategie-pour-gerer-durablement-Ies-matieres-doit-elaborer-une-strategie-pour-gerer-durablement-gerer-durabl

2 RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

2.1 Remarques préliminaires

En ce qui concerne le contexte général du recyclage des matières plastiques, il est fait référence aux éléments développés dans le Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Alexandre Rydlo et consorts au nom du groupe socialiste "Pour un recyclage complet des déchets plastiques sur sol vaudois".

²https://www. vd.ch/themes/environnement/dechets/statistiques/

³https://www.vd.ch/themes/environnemen/dechets/dechets-urbains/gestion/

2.2 Réponses aux questions posées

1. Le Conseil d'Etat pense-t-il parvenir à atteindre le taux de recyclage de 60 % d'ici à 2025 ?

Le taux de recyclage de 60 % était fixé comme objectif pour l'horizon 2025 dans le Plan cantonal de gestion des déchets adopté par le Conseil d'Etat le 26 mai 2004. Depuis cette date, ce taux est passé de 40 % à 57 %. Les ordures contiennent encore une part importante de biodéchets, qu'il est possible de valoriser en production de biogaz et d'engrais. Selon les investigations réalisées (OFEV 2012, Valorsa 2017), cette fraction représente entre 28 et 32 % du contenu des sacs à ordures. Avec le développement de la collecte séparée de ces résidus et la généralisation possible du ramassage d'autres matériaux (flaconnages plastiques, cartons de boissons), il est fort probable que l'objectif du Plan de 2004 sera atteint d'ici à l'échéance prévue.

Plus qu'aux aspects quantitatifs, l'enjeu principal en matière de recyclage a aujourd'hui plutôt trait à la qualité des matériaux collectés dont on constate la dégradation.

- 2. Le plan cantonal de gestion des déchets et ses fiches-mesures datant de 2004 sera-t-il mis à jour prochainement ?

 La nouvelle version du plan cantonal de gestion des déchets et de ses fiches de mesures a été adoptée par le Conseil d'Etat dans sa séance du 2 novembre 2016. Ce document est à disposition sur les pages internet de la Direction générale de l'environnement (ci-après ; DGE).
- 3. En février 2012, dans une réponse très complète à un postulat de Mme la Députée Michèle Gay-Vallotton traitant de l'évolution des procédés et des coûts d'élimination et de la valorisation des déchets, l'administration cantonale soulignait que la cause de cette absence de recyclage était avant tout imputable au manque de filières adaptées. Le Conseil d'Etat pense-t-il renforcer les filières de traitement des déchets plastiques ?

Les mesures prévues afin de renforcer le recyclage des matières plastiques sont énoncées au point 6 du rapport adopté en réponse au Postulat Rydlo. En particulier, les communes seront invitées à compléter leur dispositif de collecte des bouteilles de PET et des flaconnages plastiques afin de faciliter le tri et la remise de ces objets par la population. L'augmentation des quantités attendues permettra de contribuer à l'exploitation du potentiel de l'installation de tri et de conditionnement en activité à Grandson. La collecte du polystyrène expansé sera également encouragée, afin d'accroître la part de matériaux recyclés intégrés dans la fabrication de produits d'isolation. En outre, il s'agira de développer la communication à l'égard de la population.

4. Le canton de Vaud est-il touché par le décret chinois de fermer ces frontières à certains déchets ?

La mesure adoptée par la Chine a des répercussions majeures sur le marché des matériaux de recyclage en Europe, en Suisse et dans le canton.

En ce qui concerne les matières plastiques, il est avéré que seuls des lots homogènes, propres et répondant à des besoins précis ont des chances d'accéder à des filières durables offrant des conditions financières acceptables. Les acteurs ont réagi à cette évolution, notamment en limitant les matériaux qu'elles prennent en charge. C'est ainsi que, par exemple, l'association PRS a dernièrement cessé la collecte des feuilles en polyéthylène qu'elle proposait aux entreprises depuis 2013, et ce en raison de la difficulté de trouver des débouchés, en raison d'une offre excédentaire de plastiques usagés sur le marché mondial. Dans le canton, une importante entreprise de recyclage se concentre désormais sur la collecte de plastiques industriels de haute qualité.

5. Que fait le canton de Vaud pour réduire le volume des différents déchets sur son territoire ?

Les mesures applicables à échelle cantonale pour réduire le volume de déchets se situent principalement dans le domaine de l'information et de la sensibilisation. A titre d'exemples, les actions suivantes peuvent être citées ici :

La lutte contre le gaspillage alimentaire revêt une importance particulière aussi bien en termes de quantités que d'enjeux financiers pour les ménages. Une autopsie de sacs à ordures conduite en 2017 par la société Valorsa à Penthaz, qui coordonne la gestion des déchets du périmètre Ouest, fait apparaître que les produits alimentaires jetés sans avoir été consommés représentent entre 6 et 9 % des ordures ménagères. La Confédération estime le coût de ce gaspillage à plus de 2'000 francs par an pour un ménage de 4 personnes, soit bien plus que la centaine de francs annuels nécessaire à l'achat des sacs taxés.

La DGE a soutenu financièrement la présentation de l'exposition Foodwaste lors du Comptoir suisse de l'automne 2016. Elle a introduit un module consacré au gaspillage alimentaire dans les animations conduites par une mandataire dans les établissements de formation professionnelle (près de 120 classes visitées par an). Elle a fait part de sa disponibilité à soutenir une action prévue dans ce domaine à échelle suisse par l'association Pusch.

En outre, la DGE soutient la campagne "Responsables.ch" menée par les organismes de coordination des périmètres régionaux de gestion des déchets depuis 2012. L'un des axes de la campagne est la réduction des déchets (mots d'ordre : renoncez ! réparez ! réfléchissez ! recyclez !).

Elle contribue avec ses homologues à la mise en place de la version romande du portail www.reparateurs.ch, qui

permettra dès cette année à toute entreprise active dans la réparation d'une dizaine de catégories de biens de mettre ses services en évidence.

L'article 14 de la loi sur la gestion des déchets a été complété avec une disposition permettant aux communes d'astreindre les détenteurs de centres commerciaux à mettre à disposition de leurs clients les installations nécessaires à la collecte et au tri des déchets issus des produitsqu'ils proposent dans leur assortiment.

Enfin, l'administration cantonale agit également en intégrant la limitation des déchets dans sa pratique d'approvisionnement en fournitures, notamment dans le cadre de la politique d'achat responsable mise en œuvre par la CADEV. L'Unité de développement durable (UDD) contribue à l'élaboration et à la mise à jour du Guide des achats professionnels responsables, destiné aux collectivités, entités publiques et entreprises privées. Elle participe au réseau de partage d'expériences sur les achats responsables de l'Association des collectivités et institutions de Suisse romande et du Tessin engagées dans une démarche de développement durable (Coord21).

- 6. Sans revenir sur la taxe au sac, quelles mesures incitatives pourraient être menées pour encourager les citoyens à réduire leurs déchets conformément à l'art. 3 de la loi sur la gestion des déchets (LGD) ?
 - Voir la réponse à la question 5.
- 7. Quelles mesures incitatives pourraient mener à la diminution drastique de déchets plastiques, notamment dans les points de ventes, grandes enseignes et marchés ?

Les mesures à même de mener à une diminution drastique de déchets plastiques dans les commerces sont à considérer à échelle nationale. On peut notamment citer les suivantes :

- Accord de branche dans le secteur économique concerné, à l'instar de celui conclu en octobre 2016 par la Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse et la " Swiss Retail Federation " en guise de contre-projet à la motion du Conseiller national Dominique de Buman qui demandait l'interdiction des sacs en plastique à usage unique. Comme résultat de la fin de la remise gratuite des sacs en sortie de caisse dans la plupart des commerces, la consommation de sacs en plastique jetables en 2017 s'est réduite de plus de 84 % par rapport à 2016.
- Interdiction : Selon l'article 30a de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, le Conseil fédéral peut :
- a. interdire la mise dans le commerce de produits destinés à un usage unique et de courte durée, si les avantages liés à cet usage ne justifient pas les atteintes à l'environnement qu'il entraîne ;
- b. interdire l'utilisation de substances ou d'organismes qui compliquent notablement l'élimination ou qui peuvent constituer une menace pour l'environnement lors de leur élimination ;
- c. obliger les fabricants à prévenir la formation des déchets de production pour lesquels aucune méthode d'élimination respectueuse de l'environnement n'est connue.
- 8. Enfin, comment serait-il possible d'encourager des actions "zéro déchet" ?

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 4 juillet 2018.

En plus des actions citées en réponse à la question 5, la DGE s'est engagée à soutenir depuis 2018 les ateliers organisés par l'association Zéro Déchets, qui proposent à leurs participants des moyens pratiques pour modifier leurs habitudes et réduire leur production de déchets.

Ce soutien pourra être poursuivi, voire développé, selon les résultats obtenus et les disponibilités de la DGE.

L'action d'autres organismes comme Ecomanif et ReCircle, qui visent à remplacer la vaisselle à usage unique par du matériel lavable et réutilisable lors d'événements particuliers et, respectivement, pour la vente de nourriture à l'emporter, mérite également d'être popularisée et appuyée.

La présidente :	Le chancelier :
N. Gorrite	V. Grandjean